

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

23 novembre 2023

L'An deux mille vingt trois, le 08 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 15h45,
suivant convocation légale du 23 novembre 2023.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 19/23 – Orientations budgétaires relatives à l'exercice 2024

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1115-1 et suivants relatifs à la coopération décentralisée, les articles L 5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts, et l'article L 2312-1 relatif à l'adoption du budget ;

Monsieur le Président indique que le budget proposé est équilibré entre les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2024 en rappelant les hypothèses prises, à savoir l'évolution des coûts des contrats à la suite du renouvellement des lignes urbaines entre les territoires du Pays de Gex et les Cantons de Genève et de Vaud, l'exploitation sous forme de marché public de la ligne 80 (actuelle ligne D), le rapport de change entre l'euro et le franc suisse de 0.96, le coefficient de révision des prix au titre de l'année 2023 de +23% pour les contrats de délégation de services publics avec les Transports Publics Genevois, +10.58% pour les contrats de délégation de services publics des lignes 271 et 272 et +18.63% pour le marché de la ligne 274, le coefficient de révision des prix au titre de l'année 2024 pour les nouveaux contrats de délégation de services publics de 2% avec les Transports Publics Genevois et de 3% avec les Transports Publics de la Région Nyonnaise. La partie Exploitation représente 37.7 millions d'euros, en augmentation de 82% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2023.

Monsieur le Président indique que, concernant la partie administration, le budget estimé serait de 0,37 million d'euros, soit sans augmentation par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2023.

En ce qui concerne la partie Etudes, le budget estimé s'élèverait à 0.124 million d'euros, en augmentation de 101% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2023, liée principalement à la prise en charge de prestations complémentaires sur le MMT.

Le fonctionnement de la Communauté Tarifaire Léman Pass (CTLP) s'élèverait à 358 000 € sur la base des éléments prévus dans la convention CTLP. Comparé aux budgets primitifs et supplémentaires 2023, cela représente une quasi-stabilisation. Ce montant ne comprend pas la finalisation de l'exercice 2023 toujours en cours et l'impact de l'évolution du taux de change.

Monsieur le Président ajoute qu'il serait proposé un investissement d'environ 0,163 million d'euros, en augmentation de 17 % par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2023, liée principalement aux équipements aux points d'arrêt dans le cadre du renouvellement des contrats.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y aura pas d'engagement d'investissement pluriannuel.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'en vertu de ce qui précède, le budget atteindrait 38,7 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 56% par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2022.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu,

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 08 décembre 2023

Le Président
Patrice DUNAND

